

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision d'exécution 2011/878/UE de la Commission du 20 décembre 2011 confirmant le calcul provisoire des émissions spécifiques moyennes de CO₂ et des objectifs d'émissions spécifiques concernant les constructeurs de voitures particulières pour l'année civile 2010, en application du règlement (CE) n° 443/2009 du Parlement européen et du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 343 du 23 décembre 2011)

Pages 101, 102, 103, dans la colonne B du tableau 1 de l'annexe, la mention «D» relative à Jaguar Cars Ltd, à Land Rover et à Tata Motors Limited est remplacée par «ND».

Page 104, dans les colonnes G, H et I du tableau 2 de l'annexe, les valeurs relatives à Ford-Werke GmbH et à Daimler AG sont remplacées par les valeurs suivantes:

A	[...]	G	H	I
Nom du groupement		Écart par rapport à l'objectif ajusté	Masse moyenne	Moyenne CO ₂ (100 %)
FORD-WERKE GmbH	[...]	« - 5,598	1 289,52	136,601
DAIMLER AG		0,400	1 532,62	160,509
HONDA MOTOR EUROPE LTD				146,866
MITSUBISHI MOTORS				158,122»